



**Proposition d'attribution de subventions
à des associations dans le cadre
du dispositif Ville-Vie-Vacances**

Rapport n° CP/2017/183

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département contribue à l'autonomie des jeunes en soutenant les associations qui développent des actions socioéducatives et favorisent leur engagement et plus particulièrement celles menées sur des territoires en difficulté (quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer un soutien financier à 12 associations dans le cadre du dispositif Ville-Vie-Vacances (VVV).

Le Département participe depuis 1989 à l'opération « Prévention été », qui a pris en 1995 la dénomination de « Ville-Vie-Vacances ».

« Ville-Vie-Vacances » (VVV) est un dispositif ministériel qui vise à prévenir la délinquance juvénile dans les quartiers difficiles. Les projets proposés (activités d'insertion, sportives, culturelles et éducatives) se déroulent nécessairement pendant les vacances scolaires et concernent prioritairement les jeunes de 11 à 18 ans.

Le dispositif VVV s'adresse aux porteurs de projets présents sur le périmètre des communes en contrat de ville.

La Ville de Strasbourg s'est organisée pour être le guichet unique de l'appel à projets pour les structures du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et finance également ce dispositif, aux côtés de l'Etat. Le présent rapport concerne uniquement les projets portés par les structures du territoire de l'EMS.

Lors de sa séance plénière du 8 décembre 2016, l'Assemblée Départementale a réaffirmé sa volonté de soutenir les projets entrant dans le dispositif Ville-Vie-Vacances (délibération CD/2016/142).

Conformément à ces orientations, il est proposé que le Département soutienne les projets caractérisés par une forte implication citoyenne, valorisant l'engagement, favorisant l'autonomisation des jeunes et intervenant sur la prévention des conduites à risques.

48 projets ont été déposés. Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une aide à 17 projets sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ces projets se caractérisent par des propositions concernant la découverte culturelle, la mixité sociale, la sensibilisation au patrimoine local ou encore par la dimension à visée civique et citoyenne qu'ils favorisent.

Les autres projets déposés ne répondent pas aux critères de l'appel à projets.

La commission territoriale du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg a émis un avis favorable à la proposition d'attribuer des subventions pour un montant total de 5 200 € aux associations listées dans le tableau annexé au présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21102	65-6574-33	63 000,00 €	63 000,00 €	5 200,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions pour un montant total de 5 200 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, au titre de l'aide au dispositif Ville-Vie-Vacances.

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,



Frédéric BIERRY